



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Novembre 2020 - n° 11

Brèves de l'OMC

EDITORIAL

« TRIPS ADVISOR »

Du G20 à l'OMC la lutte contre la COVID-19 est érigée en priorité : les règles du commerce peuvent-elles aider à résoudre la crise sanitaire? Toutes choses égales par ailleurs, on assiste à un étrange « revival » des discussions des années 1990, dominées par la pandémie du SIDA.

D'un côté, des propositions libérales réactivent les précédents des accords plurilatéraux sur les produits pharmaceutiques et les technologies de l'information, issus de la fin de l'Uruguay Round : pour réduire le coût des biens sanitaires (tarifs, facilitation réglementaire), encadrer les restrictions aux exportations, échanger les bonnes pratiques. Cette voie est prônée par l'UE et ses affinitaires du « groupe d'Ottawa ». De l'autre, une exigence de suspension temporaire des droits de propriété intellectuelle (accord ADPIC ou « TRIPS » en anglais), pour autoriser l'accès, la copie et la manufacture en masse des potentiels vaccins et traitements pouvant juguler la pandémie. C'est la proposition promue par l'Inde, l'Afrique du Sud et nombreux PED. Cette demande est rejetée par les pays industrialisés et de grands émergents (comme le Brésil), pour qui la propriété intellectuelle demeure la condition *sine qua non* des investissements de recherche pharmaceutique.

On pensait pourtant ce problème résolu depuis la conférence ministérielle de Doha en 2001! Sa décision avait débouché sur le seul amendement d'un accord de l'OMC depuis le cycle d'Uruguay : il permet aux PMA et, aux pays ayant des capacités de production insuffisantes, de recourir aux « licences obligatoires spéciales » pour importer des copies génériques de tout médicament. Le contexte d'aujourd'hui semble aussi plus favorable. Les multinationales pharmaceutiques s'affirment plus conscientes qu'il y a vingt ans de leur responsabilité à favoriser l'accès du plus grand nombre aux médicaments qu'elles développent. L'initiative de l'« accélérateur d'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 » (ACT-A) et sa facilité d'achat de vaccins (COVAX), offrent des réponses concrètes (plateforme d'échanges de bonne pratiques et données de recherche, financements) qui n'existaient pas en 2001, époque à laquelle furent aussi lancés le « Fonds mondial » de lutte contre les grandes pandémies (SIDA, Tuberculose, Malaria) et l'alliance pour les vaccins (GAVI).

Le Conseil général de l'OMC du mois de décembre pourrait être le lieu d'une première confrontation sur la proposition indo-sud-africaine de suspension temporaire de l'accord TRIPS pour les produits COVID-19. En 2021, sans correction de la trajectoire actuelle des discussions, la collision entre les deux visions deviendrait inévitable lors de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC, alors que les énergies devraient être concentrées sur la recherche de solutions concrètes au défi inédit de cette pandémie.

L'organisation peut-elle éviter de s'enfermer dans un clivage idéologique daté et formuler une contribution efficace à la lutte contre la COVID-19, en collaboration avec les autres initiatives internationales? La directrice générale aujourd'hui pressentie, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, serait mieux que tout autre en position de lui éviter ce piège : elle préside aujourd'hui le conseil d'administration de GAVI, qui codirige l'initiative COVAX. A condition toutefois qu'elle puisse endosser le plus rapidement possible les habits du « TRIPS ADVISOR » devenu indispensable. Ce que doivent encore permettre la Corée et les Etats-Unis, qui bloquent sa nomination.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Nomination de la Directrice générale de l'OMC

Le Conseil Général du 7 Novembre, qui devait permettre la présentation formelle de la proposition de nomination du Dr. Ngozi Okonjo-Iweala au poste de directeur général de l'OMC, a été reporté sine die, faute de consensus prévisible en raison d'une opposition des Etats-Unis et de la Corée, qui refuse pour l'instant le retrait de sa candidate.

-0-0-0-

Négociation pêche

Les réunions de **négociations sur les aides à la pêche** se sont poursuivies sous différents formats : réunions plénières, réunions des chefs de délégations, réunions en petits groupes etc.

Elles ont débuté par la présentation par le président aux chefs de délégation d'un **nouveau texte consolidé** : ajout de certaines définitions, concernant la surcapacité surpêche, introduction d'une liste d'aides interdites, disposition permettant le maintien de ces aides si des mesures de maintien des stocks à des niveaux durables sont en place, ajouts d'éléments concernant la transparence (contenu des notifications), introduction d'une liste d'aides autorisées en cas de catastrophes naturelles, et de dispositions visant à ce que la mise en œuvre de l'accord exclue tout interférence avec d'éventuels conflits de souveraineté.

Concernant la **pêche INN** les membres ont à nouveau débattu des entités susceptibles de constater des actions de pêche INN pouvant entraîner la suppression des subventions. La plupart des membres s'accordent sur les prérogatives de l'Etat côtier, de l'Etat du pavillon et des ORGP. Les ACP considèrent que les constats de l'Etat côtier doivent prévaloir, ils s'opposent à la demande des pays développés de références dans l'accord aux lois internationales et à une obligation de concertation avec l'Etat du pavillon.

Concernant les **stocks en surpêche**, la problématique des stocks non évalués a été discutée. La plupart des PED/PMA se sont opposés à l'approche consistant à considérer par défaut que ces stocks sont en surpêche. Plusieurs membres ont appelé à l'introduction dans l'accord d'un principe de précaution concernant ces stocks.

Concernant la **surcapacité surpêche**, les principaux débats ont concerné la **prise en compte des mesures de gestion des stocks**. Les pays ACP et le groupe africain considèrent que cette disposition qui exonère un membre des disciplines s'il met en œuvre des mesures de gestion durable des stocks favorise les pays développés qui disposent des capacités pour élaborer de tels programmes. **Elle constitue selon eux un « traitement spécial et différencié inversé ».**

Concernant la **gestion des différends** liés à cet accord, les échanges ont montré des interrogations concernant les remèdes et sanctions prévues par l'accord sur les subventions et mesures compensatoire et le mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Les dommages causés par les infractions à l'accord sont ici environnementaux (épuisement des stocks) et non uniquement commerciaux comme ceux traités par les accords précités.

Le **traitement spécial et différencié** a fait l'objet de débat important. L'ambassadeur suisse, « ami du président » en charge de la question a rapporté le **maintien de divergences importantes**. Les PED/PMA considèrent notamment que, concernant la question de la surcapacité surpêche, des **exonérations transitoires des disciplines sont insuffisantes** : de nombreux PED/PMA doivent poursuivre le développement de leurs capacités de pêche pour des raisons de sécurité alimentaire. L'Inde considère avoir fait preuve de flexibilité en proposant des **critères pour limiter l'accès au TSD** concernant la surcapacité surpêche (part dans la pêche mondiale, PIB/habitant). Toutefois certains pays en développement (Afrique du Sud, CARICOM) ont **critiqué cette approche** alors que les pays développés considèrent que **ces critères sont particulièrement larges** et excluent peu de PED actuels. Les pays en développement relient par ailleurs leurs demandes pour le TSD aux exonérations dont bénéficieraient les pays développés qui ont des mesures de gestion des stocks. Si l'**exonération de la pêche artisanale à petite échelle** constitue également une demande importante de leur part, il s'agirait selon eux d'une disposition transversale qui ne peut s'apparenter à du traitement spécial et différencié. Ils refusent les demandes de certains pays développés (Union Européenne) de fonder le traitement spécial et différencié sur des besoins justifiés. Enfin, plusieurs membres considèrent cette discussion prématurée, les disciplines prévues par l'accord n'étant pas stabilisées.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité agriculture session spéciale 10 novembre 2020

Comme elle l'avait indiqué en septembre, la présidente du comité a désigné des **facilitateurs** sur chacun des sujets de la négociation agricole (soutien interne, accès au marché, concurrence à l'exportation, coton). La réunion a débuté par un **compte-rendu de leurs travaux**. La plupart ont initié des consultations qu'ils n'ont encore pu achever à ce stade. Plusieurs membres, ont souligné leur souci d'éviter une répétition des travaux similaires menés début 2019 qui n'avaient pu aboutir à un rapprochement des positions. Certains ont notamment appelé à **s'appuyer sur des contributions techniques des membres**. Plusieurs pays en développement ont souligné **leurs difficultés à suivre de tels travaux dans le contexte de la pandémie** qui réduit leurs capacités. La réunion a vu de fait **les membres répéter leurs positions connues** sur les différents piliers des négociations.

A noter le **projet de décision de Singapour d'exonérer les achats faits par le Programme Alimentaire Mondial, récent prix Nobel de la Paix, des mesures de restrictions aux exportations**. Cette proposition a été

saluée par quasiment tous les membres excepté l'Inde, encore prudente, et la Chine, qui n'a pas pris clairement position. Singapour qui soumettra cette décision aux membres lors de la **réunion de décembre du conseil général** considère que son adoption montrerait le rôle de l'OMC pour l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le contexte actuel de la pandémie.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES

Groupe de travail informel sur les MPME (micros, petites et moyennes entreprises) 5 novembre 2020

Le Panama, qui avait empêché l'adoption de six résolutions concernant les MPME et bloquait ce processus **s'est retiré du groupe le 3 novembre**. Dans une note explicative, ce Membre explique que selon lui **l'esprit de consensus qui doit régner dans le groupe n'a pas été respecté** et que ses propositions n'ont pas été suffisamment considérées. **Le coordinateur a soumis aux Membres la version stabilisée de six textes (Document INF/MSME/3), qui ont été adoptés à un niveau technique et le seront** formellement le 11 décembre avant transmission aux autres délégations auprès de l'OMC le 14 décembre et présentation au Conseil Général du 16 Décembre :

1. **des recommandations sur la collecte et la mise à jour des données concernant les MPME au sein de l'OMC**. Un format de questionnaire spécifique sur les MPME est proposé, qui pourrait être intégré volontairement par les Membres lors du processus d'examen de politique commerciale ;
2. **une déclaration sur l'accès à l'information pour les MPME**, qui appelle les Membres à garder à jour le [Global Trade Helpdesk \(GTH\)](#), une plateforme numérique qui rassemble des informations sur l'environnement commercial et juridique de divers pays du monde. A cet effet, la proposition inclue un questionnaire en annexe qui permet d'harmoniser et faciliter les notifications au GTH ;
3. **des recommandations sur la facilitation du commerce pour les MPME** ;
4. **un paquet de bonnes pratiques sur l'inclusion des MPME dans le processus de rédaction de lois relatives au commerce** ;
5. **des recommandations sur la base de données intégrée de l'OMC** afin de faciliter l'accès pour les MPME à des données fiables et à jour ;
6. **une déclaration relative aux paiements transfrontaliers et à l'accès aux financements pour les MPME**.

D'autre part, **le Mexique, qui porte avec l'Uruguay et le Guatemala un projet de portail global en ligne recensant des documents et des sites utiles aux MPME et aux pouvoirs publics**, a annoncé le résultat de la consultation des Membres concernant **le nom de la plateforme : c'est Trade4MSMEs** qui a été retenu, en obtenant 56,67% des voix.

Contact : clement.bornens@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Mesures de sauvegarde 26 octobre 2020

Les enquêtes et sauvegardes relatives à l'acier ont été les plus discutées. Les Etats-Unis s'opposent à la caractérisation des augmentations de leurs droits de douane sur l'acier et l'aluminium en tant que mesures de sauvegarde ; cette caractérisation donnerait une base juridique à des suspensions par d'autres membres, de concessions envers les Etats-Unis. Concernant les sauvegardes UE sur l'acier, plusieurs membres dont la

Chine et la Suisse ont indiqué espérer qu'elles ne seront pas prolongées au-delà de juin 2021 ; la Turquie envisage une suspension de concessions envers l'UE, la Chine ayant pour sa part rappelé que cette possibilité existe. L'Arabie Saoudite, Oman, le Koweït, Bahreïn, les Émirats Arabes Unis et le Qatar n'excluent pas d'adopter des sauvegardes sur l'acier.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont prorogé leur sauvegarde sur certaines cellules photovoltaïques, dont la Chine a de nouveau mis en doute la conformité au droit OMC.

Les enquêtes de l'Indonésie sur la possibilité d'adopter des sauvegardes sur les tapis et les vêtements préoccupent respectivement le Japon et l'UE.

Afin d'améliorer la mise en œuvre de l'accord sur les sauvegardes, la Chine souhaite clarifier les conditions d'application de ces mesures, affirmant que les sauvegardes sont censées être des mesures d'urgence en cas de dommages graves.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Subventions et mesures compensatoires 27 octobre 2020

La Chine a mis en doute la compatibilité, avec l'accord sur les subventions et mesures compensatoires, du nouveau régime de mesures compensatoires des Etats-Unis en cas de sous-évaluation d'une devise étrangère. Plus généralement, elle a affirmé que les mesures compensatoires des Etats-Unis se concentreraient sur les entreprises chinoises et présenteraient un caractère punitif, ce que les Etats-Unis ont nié.

Sur deux cas les concernant, les Etats-Unis – s'agissant du propanol - et l'Australie ont affirmé que le système chinois d'enquêtes préalables à l'adoption de mesures compensatoires souffrirait de problèmes de méthode et d'objectivité ;

Des cas de non-notification par la Chine de subventions à l'acier et de non-publication de nouvelles subventions aux semi-conducteurs ont été dénoncés par les Etats-Unis et l'UE. Les Etats-Unis ont rappelé des recommandations de l'OCDE sur les subventions aux semi-conducteurs. L'UE et le Japon ont appelé la Chine à revenir au Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier, la Chine estimant au contraire que les discussions nécessaires ont déjà été menées et affirmant ne pas avoir accru ses capacités de production d'acier pendant la crise de la covid-19.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) 28-29 Octobre

Dans le cadre du Comité sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) du 28/29 Octobre, les Membres ont soulevé **77 préoccupations commerciales spécifiques (PCS)**, dont 24 nouvelles. L'Union européenne a soulevé 22 PCS, dont trois nouvelles relatives aux normes et restrictions aux importations dans le secteur de l'automobile en **Inde**, à la loi fédérale viti-vinicole en **Russie** et aux critères de conformité et de sécurité pour les produits textiles destinés aux nourrissons en **Corée du Sud**. L'UE est également intervenue à 9 reprises en soutien à d'autres pays et a défendu 20 mesures (3 nouvelles mesures dont une concernant la France spécifiquement).

Il convient de noter que plusieurs **PCS ont été soulevées contre la Chine en matière de réglementations concernant la cyber sécurité et les produits cosmétiques**.

Par ailleurs, plusieurs PCS, liées à de **nouvelles réglementations environnementales**, ont été abordées, marquant ainsi une **nouvelle tendance verte dans le cadre du Comité OTC**. En particulier, la **Chine a demandé à la France de retarder l'entrée en vigueur de l'obligation de publicité d'un indice de réparabilité sur les équipements électriques et électroniques** (ce à quoi l'UE, au nom de la France, a précisé que les vérifications et pénalités en application de cette mesure, ne s'appliqueraient qu'à partir du 1^{er} janvier 2022). **Au niveau de l'UE**, plusieurs membres ont exprimé leurs préoccupations concernant le délai court laissé aux importateurs et producteurs pour respecter les **nouvelles**

conditions applicables en matière de substances chimiques dans les produits commercialisés sur la marché de l'UE. L'UE répond que ces mesures font partie de ses efforts pour **encourager une économie plus circulaire**.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Comité SPS 5-6 novembre 2020

L'Union Européenne a soulevé de nouvelles préoccupations commerciales spécifiques concernant l'absence de progrès sur les demandes en cours pour les **exportations de bœuf vers la Corée du Sud (embargo ESB)** et la **non-publication par les Etats-Unis des règles finales relatives aux importations d'ovins, caprins et d'autres ruminants**. Elle a renouvelé ses préoccupations commerciales concernant les sujets suivants : restrictions générales à l'importation en raison de **l'ESB (Chine, Taïpeh chinois et Etats-Unis)**, restrictions à l'importation de la **Chine** et de la **Corée du Sud** en raison de la **peste porcine africaine**, restrictions à l'importation de la **Corée du Sud**, de la **Chine** et de **l'Afrique du Sud** en raison de **l'Influenza aviaire hautement pathogène**, restrictions commerciales imposées par les **Philippines aux importations de viande, procédures d'approbation de l'Indonésie** pour les produits d'origine animale et végétale, non-reconnaissance par les **Etats-Unis** du statut de zone exempte de parasites de l'UE en ce qui concerne le **longicorne d'Asie et le capricorne asiatique des agrumes**, restrictions à l'importation de **pommes et de poires** imposées par les **Etats-Unis**.

De nombreuses préoccupations commerciales spécifiques ont à nouveau été soulevées contre l'UE, et en particulier pour ses **mesures relatives aux produits phytosanitaires (pays d'Amérique essentiellement)**. Plusieurs pays d'Amérique latine ont également demandé à ce que l'UE échange avec les membres de l'OMC sur la **stratégie « de la ferme à la table »**. L'UE a rappelé les objectifs de cette stratégie, qui à ce stade n'est qu'un document d'orientation politique pour les prochaines années, et a notamment évoqué la possibilité que, dans l'avenir, les limites maximales de résidus (LMR) de l'UE soient abaissées en lien avec des préoccupations environnementales mondiales dues à l'utilisation de certains produits phytosanitaires.

Peuvent également être soulignés les points suivants :

- **39 pays membres** (essentiellement d'Afrique et d'Amérique) ont à nouveau présenté une **communication** s'adressant en premier lieu à l'UE et lui demandant de **suspendre, pour une période de 12 mois, tous les processus de révision des LMR pour les produits phytosanitaires en cours et l'entrée en vigueur de toutes les réductions de LMR prévues pour 2020** (en justifiant cette demande par le contexte de la pandémie Covid-19...).
- **Les Etats-Unis** ont évoqué la publication du 1^{er} volume du rapport de la Commission du commerce international des Etats-Unis sur **l'impact économique mondial de l'absence ou du niveau faible des LMR de pesticides**. L'UE a regretté que ce rapport contienne des inexactitudes et déclarations trompeuses sur le système européen de fixation des LMR, qui repose bien sur une évaluation scientifique du risque.
- **Le Canada, soutenu par le Brésil, le Royaume-Uni, le Mexique et l'Australie**, a soulevé une préoccupation commerciale au sujet des **restrictions injustifiées imposées par la Chine en lien avec la Covid -19**.
- **Les Etats-Unis**, soutenus par plusieurs membres de l'OMC, ont fait part de leurs préoccupations à l'égard **d'exigences de l'Inde concernant la certification d'origine « non-OGM » et « sans OGM »** (mesure notifiée dans le cadre du comité OTC).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Initiative plurilatérale sur la facilitation de l'investissement 9-10 novembre 2020

Au cours de la réunion des 9 et 10 novembre, les propositions des membres relatives à 10 articles du projet de texte sur la facilitation de

l'investissement – qui en compte 32 au total - ont été discutées. Il peut être relevé que :

- Afin d'obtenir une majorité de soutiens, le Brésil flexibilise sa proposition encourageant les membres à disposer d'un **portail unique d'informations** à destination des investisseurs ;
- Les possibilités de mise en œuvre de la proposition brésilienne d'encourager les membres à établir et mettre à disposition des investisseurs une **base de données des fournisseurs nationaux** ont été débattues ;
- L'UE souhaiterait exclure de l'initiative la proposition chinoise d'ouvrir les marchés au **détachement de travailleurs** à des fins d'investissement, qui n'est soutenue que par une minorité de membres à ce stade ;
- Concernant la responsabilité sociale des entreprises (art. 26), certains émergents ne souhaitent pas faire référence à des standards des pays développés tels que ceux proposés par l'UE.

Ont également été évoquées (i) la mise en place d'une obligation de disposer d'un tribunal en charge des décisions administratives affectant l'investissement et (ii) la proposition UE d'encourager les études d'impact, qui a été clarifiée et soutenue en réunion par la Corée du Sud et la Norvège.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunions sur le coton 12-13 novembre 2020

Le secrétariat (OMC), plusieurs organisations et membres sont revenus sur la seconde édition de la **journée mondiale du coton** le 7 octobre dernier (rencontres et échanges virtuels, pages internet dédiées...). L'ICAC (international cotton advisory committee) a présenté une analyse de la **situation du secteur du coton** (la baisse de la consommation avec le ralentissement de l'industrie textile dans le contexte de la pandémie a fortement affecté le coton africain) et l'intérêt du coton dans la lutte contre le changement climatique (stockage de carbone).

La question du **soutien au développement** a fait l'objet d'échanges importants avec la présentation par le secrétariat d'une actualisation d'un document de suivi sur les différents projets en cours, les rappels de l'Inde de la Chine et du Brésil concernant leurs actions en Afrique. Différentes présentations ont également montré le potentiel que présenterait **l'amélioration de la valorisation des coproduits du coton** (graines, huiles, tourteaux) dans différents pays africains. Le C4 (Burkina Faso, Tchad, Mali, Niger) a annoncé qu'il soumettrait **un projet de déclaration sur la question au conseil général de décembre**. Cette déclaration appelle à un commerce ouvert et transparent pour développer la production transformation et commercialisation locale du coton et coproduits du coton, ainsi qu'à un renforcement des actions d'aide au développement.

Concernant les **négociations agricoles à l'OMC**, les pays du C4 ont souligné leur inquiétude face aux décisions de certains membres d'augmenter les **aides aux producteurs de coton**. Ils appellent donc à une poursuite des négociations sur le sujet. L'Union Européenne a par ailleurs appelé les membres à tenir leurs **engagements en matière de transparence** (notification de leurs aides, droits de douanes et subventions à l'export) pour améliorer le suivi du secteur par l'OMC.

A noter que ces réunions ne montrent pas de réelle avancée sur les négociations OMC concernant le coton. Elles constituent avant tout une enceinte d'échanges sur les aides au développement et projets concernant le coton.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Comité sur le Commerce et l'Environnement et semaine environnementale de l'OMC 16-20 novembre 2020



La semaine «commerce et environnement» a eu lieu en marge du Comité pour le Commerce et l'Environnement. Cette semaine 'commerce et environnement' est une première : elle concrétise une redynamisation du CCE amorcée l'année précédente (où des événements avaient été organisés en marge du CCE de Décembre 2019, De cette semaine, nous retenons un grand intérêt des membres pour la problématique du plastique et de l'économie circulaire (qui se cristallise par le lancement de l'initiative Chine/Fiji).

Treize événements étaient organisés par des membres et des parties prenantes externes (secteur privé et société civile).

Deux ateliers permis le lancement d'initiatives nouvelles : (1) la proposition Chine/Fidji lançant un dialogue informel sur la pollution plastique et les flux commerciaux de plastique durable et (2) le projet de déclaration FAST (Friends of Advanced Sustainable Trade) qui met en place des discussions structurées sur divers sujets commerce/environnement.

La France a co-organisé deux événements : l'un, avec les Pays-Bas, sur le rôle du commerce dans la lutte contre la pollution plastique (avec la participation des Ministres Riestter et Kaag) ; l'autre, avec le Canada et l'ICC, sur le rôle du commerce digital dans la relance verte post-COVID et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre du CCE (16 et 20 Novembre), l'UE a été soumis à de nombreuses interrogations de la part de membres sur la compatibilité du Pacte Vert avec les règles OMC. Par ailleurs, les membres ont donné des précisions sur diverses discussions/initiatives plurilatérales en cours (la réforme des subventions aux combustibles fossiles et l'accord sur le changement climatique, le commerce et la durabilité, la communication sur les services environnementaux).

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Approbation du budget 2021 de l'OMC 19 novembre

Les Membres réunis au sein du comité du budget, des finances et de l'administration ont approuvé la proposition de budget 2021 de l'OMC, fondée sur une croissance nominale nulle (comme tous les budgets de l'OMC adoptés depuis 2011). Certains ajustements ont été apportés aux dotations budgétaires prévues initialement afin de tenir compte de l'impact de la pandémie de Covid-19 (notamment report des dépenses de déplacement et de réception prévues en 2020) et de la cessation de l'activité de l'Organe d'appel.

Le budget consolidé 2021 s'élève à 197,2 millions CHF, répartis comme suit : 178,96 millions CHF pour l'OMC et 18,24 millions CHF pour le Centre du commerce international (CCI). La part des contributions des Membres pour 2021 s'élève à 195,5 millions CHF, dont **7,46 millions CHF au titre de la contribution de la France** (soit 3,8 % du total des contributions). A titre de comparaison, la contribution des Etats-Unis s'élève à 22,95 millions CHF (11,7 %), de la Chine à 20,42 millions CHF (10,4 %), de l'Allemagne à 14,03 millions CHF (7,1 %) et du Japon à 7,59 millions CHF (3,8 %).

Une recommandation d'adoption du budget a été transmise au Conseil général qui se tiendra les 16 et 17 décembre prochains.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Poursuite de l'examen de la demande de dérogation à l'accord sur les ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud 20 novembre 2020

Les Membres se sont de nouveau réunis, en mode informel, pour poursuivre l'examen de la demande de dérogation à l'accord ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du sud pour lutter contre la pandémie de Covid-19. L'Eswatini et le Kenya, le Mozambique et le Pakistan l'ont rejointes en tant que co-auteurs.

Cette réunion a été l'occasion pour l'Afrique du sud et l'Inde de répondre aux critiques exprimées par les pays développés lors de la réunion du 16 octobre 2020, d'apporter quelques exemples des difficultés rencontrées dans l'accès aux produits médicaux en raison de certains

droits de propriété intellectuelle et, enfin, de dénoncer les accords bilatéraux conclus par les pays à hauts revenus avec les laboratoires pharmaceutiques pour réserver des centaines de millions de doses des vaccins anti-Covid-19.

Les pays développés, qui s'étaient opposés à cette demande lors de la réunion d'octobre 2020, ont tout d'abord rappelé que **les flexibilités prévues dans l'accord sur les ADPIC permettaient d'assurer un équilibre entre l'incitation à la R&D – indispensable à la mise au point de vaccins et traitements sûrs et efficaces – et la protection de la santé publique**. Ils ont également mis en avant **les initiatives de collaboration mondiale, en particulier l'accélérateur d'accès aux outils Covid-19, l'ACT-A, et son pilier vaccins Covax qui vise notamment à assurer aux pays à faibles et moyens revenus un accès équitable aux vaccins Covid-19 via l'instauration d'un mécanisme de garantie de marché**. Puis, certains pays développés ont interrogé les co-auteurs de cette demande : **en quoi la dérogation était-elle proportionnée et efficace pour atteindre l'objectif recherché ?**

Comment déterminer qu'une mesure relève du champ d'application de la dérogation (ex : le produit concerné doit-il être directement lié à la lutte contre la Covid-19 ? qui déterminera le degré/niveau de ce lien ?) ? **Quels seraient les effets de la dérogation sur l'innovation et les volontés de collaboration mondiale non seulement pour lutter contre la Covid-19, mais également contre les épidémies à venir ?** Le conseil des ADPIC sera convoqué en mode formel le 10 décembre 2020 pour poursuivre les discussions et faire rapport au Conseil général des 16 et 17 décembre 2020 conformément à l'article IX. 3. b) de l'accord sur l'OMC.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Organe de règlement des différends Pas de réunion en novembre

La réunion de l'ORD prévue initialement le 27 novembre ne s'est pas tenue en raison des dernières restrictions imposées par les autorités cantonales suisses pour lutter contre la COVID-19. En effet, les réunions en face à face sont limitées jusqu'à nouvel ordre à une participation maximale de cinq personnes. Or, selon la pratique actuelle, les réunions de l'ORD se tiennent en personne, avec uniquement la possibilité d'une observation virtuelle, contrairement à d'autres comités ou conseils de l'OMC qui peuvent se réunir entièrement de façon virtuelle lorsqu'ils n'ont pas d'enjeu décisionnel. La prochaine réunion de l'ORD est actuellement prévue le 18 décembre 2020.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

ZOOM : Le débat sur la cybersécurité au sein de l'OMC

D'abord, le **fonctionnement de l'économie se fonde aujourd'hui essentiellement sur l'interconnexion** d'ordinateurs et d'objets connectés qui permettent l'échange et le traitement d'informations parfois confidentielles. **Les acteurs aussi bien publics que privés se voient contraints de rendre plus sûr le cyberspace** en utilisant des moyens techniques, juridiques et en sensibilisant les utilisateurs à adopter des comportements responsables. **Les nouveaux dispositifs légaux et les normes évolutives de mesure de la sécurité des programmes et objets numériques peuvent avoir un impact fort sur le développement des entreprises** et créer des distorsions.

La transformation numérique de l'économie pose donc la question de la cybersécurité et les dispositions en relation avec la maîtrise du cyberspace ont des répercussions sur le commerce international. Le débat a été introduit à l'OMC depuis une dizaine d'années, historiquement au sein du comité des obstacles techniques au commerce et aujourd'hui au sein de la négociation plurilatérale sur le commerce électronique. Les Membres de l'OMC y ont fait part de **plusieurs préoccupations**, mettant en cause plusieurs pays émergents d'Asie mais aussi l'Union européenne, dont les législations étaient estimées pouvoir constituer des entraves non nécessaires au commerce et entrer en incompatibilité avec certaines dispositions du droit OMC.

- **L'interdiction de transfert de données transfrontalières et les exigences de localisations de données**. Cela créerait aux yeux de certains Membres un traitement inégal pour les entreprises

étrangères, forcées d'investir lourdement dans des infrastructures de traitement de données dans ces pays.

- **La divulgation du code source des logiciels commercialisables, parfois rendue obligatoire avant leur entrée sur un territoire donné**. Le but affiché en est de constater que ces logiciels sont fiables et ne contiennent pas de programmes malveillants. Néanmoins, des enjeux liés à la propriété intellectuelle sont adossés à cette pratique, qui pourrait s'apparenter dans certains cas à un transfert de technologie forcé.
- **L'obligation de soumettre les produits étrangers à des tests de résilience et de conformité informatique réalisés par l'administration locale avant d'être commercialisés**. Les Membres estiment que cela peut discriminer les entreprises étrangères dont les produits doivent subir des tests redondants qui ralentissent leur entrée sur le marché.

L'actualité du dialogue sur la cybersécurité apparaît aussi dans la négociation plurilatérale sur le commerce électronique qui a lieu cours en ce moment au sein de l'OMC. **Plusieurs groupes de travail sur les sujets les plus sensibles** ont été créés afin de parvenir à des disciplines favorisant au mieux un commerce sûr entre les Membres. Ainsi, **le Japon mène la réflexion sur la libéralisation des flux de données**, et **le Taipei chinois a pris la tête d'un groupe de travail qui vise à garantir la protection des codes sources**. Pour concevoir le contenu des disciplines, les Membres peuvent **s'inspirer des clauses d'accords de libre-échange récemment signés**, comme le *Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership*, ou les accords bilatéraux de l'UE, qui **prennent en compte la question de la cybersécurité**. Mais les schémas de régulation du cyberspace divergent fortement entre les Membres.

Contact : clement.bornens@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC – DECEMBRE 2020

- 01 Comité de l'agriculture
- 01 Réunion informelle ouverte - groupe de négociation sur les règles (subventions aux pêcheries)
- 02 Groupe de travail informel sur les MPME (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- 02 Réunion informelle ouverte - groupe de négociation sur les règles (subventions aux pêcheries)
- 02 Briefing Session on the Aid-for-Trade Stocktaking Event
- 02 Comité des engagements spécifiques
- 03 Déclaration conjointe sur le commerce électronique
- 04 Conseil du commerce des services
- 07 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- 08 Réunion informelle - comité des obstacles techniques au commerce
- 08 TBT Workshop
- 08 Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- 09 Réunion informelle – Conseil du commerce des services - session extraordinaire ouverte à toutes les délégations

- 09 Organe d'examen des politiques commerciales – Indonésie
- 10 Réunion du Conseil des ADPIC - Réunion formelle
- 10 Réunion dans le cadre de l'Initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique
- 10 OMC groupe informel sur le commerce et le genre
- 10 Réunion ouverte - initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services
- 11 Groupe de travail informel sur les MPME (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- 11 Organe d'examen des politiques commerciales - Indonésie
- 11 Réunion informelle de l'Organe d'examen des politiques commerciales pour le suivi
- 15 Organe des politiques commerciale - Macao, Chine
- 15 Groupe de travail informel sur les MPME (Initiative relative à la Déclaration conjointe)
- 16 Conseil général
- 17 Organe des politiques commerciale - Macao, Chine
- 17 Conseil général
- 18 Organe de règlement des différends

Fin des réunions OMC pour l'année 2020

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 30/11/2020